

leur expérience et de leur connaissance du commerce international», a déclaré M. Wilson.

Parallèlement à cette vaste consultation, le gouvernement travaille en étroite collaboration avec les provinces et consulte le secteur privé par l'intermédiaire du Comité consultatif sur le commerce extérieur (CCCE) et des groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE).

Le Ministre a déclaré que la réduction des barrières au commerce par la négociation d'un accord de libre-échange nord-américain s'inscrit dans le vaste programme adopté par le gouvernement pour accroître la compétitivité du Canada dans le domaine commercial.

«Le Canada doit constamment chercher à devenir plus concurrentiel pour conserver une économie moderne et prospère. L'accès garanti à des marchés plus grands et l'élimination des barrières commerciales rendent le Canada plus concurrentiel. Nous avons atteint nos objectifs avec l'ALE et nous poursuivons les mêmes objectifs dans les Négociations commerciales multilatérales ainsi que dans la négociation d'un accord de libre-échange nord-américain.»

«Les entreprises canadiennes les plus compétitives sur le grand marché nord-américain seront capables de faire face à la concurrence sur tous les marchés mondiaux», a ajouté M. Wilson.

Les présentations sur la réduction des barrières commerciales doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Bureau des négociations commerciales trilatérales
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
C-3, éd. Lester B. Pearson
125, promenade Sussex
Ottawa (Ont.) K1A 0G2
(Télécopieur (613) 992-4695)

Vous trouverez dans l'annexe ci-jointe d'autres détails sur la présentation des propositions.

-30-

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874